

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2017

CP2017_08_8
id. 3406

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CASERNE DE GENDARMERIE DE GRISOLLES
AVENANT AU BAIL**

Aux termes d'un acte administratif, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a donné à bail à l'État pour les besoins du service de la Gendarmerie Nationale un immeuble situé au 60 Rue du Collège à Grisolles.

Cette location a été consentie pour une durée de ~~9 ans, à compter du 1er février 2014~~, moyennant un loyer annuel de 84 043,80 €, révisable par périodes triennales.

Après estimation de France Domaine, et en application de l'indice de revalorisation, le montant du loyer annuel de la caserne est porté à la somme de 85 243,75 €, cette modification prenant effet à compter du 1er février 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant portant révision de loyer de la caserne de gendarmerie de Grisolles joint à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC